



Mon employeur déclare mes heures en avance pour toucher la CAF

Par **Melie4485**, le **13/11/2015** à **15:04**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en CDD pour une agence de garde d'enfants et je m'occupe de 2 familles jusqu'à la fin de l'année scolaire.rrnrnJe suis engagée pour 6h/ semaine avec chaque famille (soit 25h par mois environ). Comme il y a eu des vacances, j'ai travaillé seulement 11h pour la famille A et 13h30 pour la famille B toutefois mon agence m'a payé 16h par famille pour que les familles puissent recevoir des aides de la CAF.rrnrnJe n'ai pas de problème avec le fait de rendre service si cela peut les aider mais j'en ai un avec le fait que personne ne m'a rien demandé. Ces heures seront enlevées sur mon salaire du mois prochain et je trouve ça moyennement normal car on m'avait dit que j'aurais toujours un minimum de 16h/famille/mois même si ce n'est pas stipulé dans mon contrat. Je n'ai pas fait toutes mes heures et je suis payées dans la seule limite de ce qui rapporte de l'argent à mes employeurs.rrnrnComme je n'ai pas donné mon accord, puis-je considérer ce paiement comme de l'indu et dire à mon employeur de me payer ce qu'il me devra dans la totalité le mois prochain ?rrnrnMerci pour votre aide,rrnrnAmélie